

Livre blanc de l'étalement urbain en Saône-et-Loire

« Le territoire français est le patrimoine commun de la nation. Chaque collectivité publique en est le gestionnaire et le garant dans le cadre de ses compétences.

Afin d'aménager le cadre de vie, d'assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources, **de gérer le sol de façon économe, de réduire les émissions de gaz à effet de serre**, de réduire les consommations d'énergie, **d'économiser les ressources fossiles**, d'assurer la **protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la biodiversité** notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques, ainsi que la sécurité et la salubrité publiques et **de promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales** et de rationaliser la demande de déplacements, **les collectivités publiques harmonisent**, dans le respect réciproque de leur autonomie, **leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation de l'espace**. Leur action en matière d'urbanisme contribue à **la lutte contre le changement climatique et à l'adaptation à ce changement.** »

Code de l'urbanisme, article L110



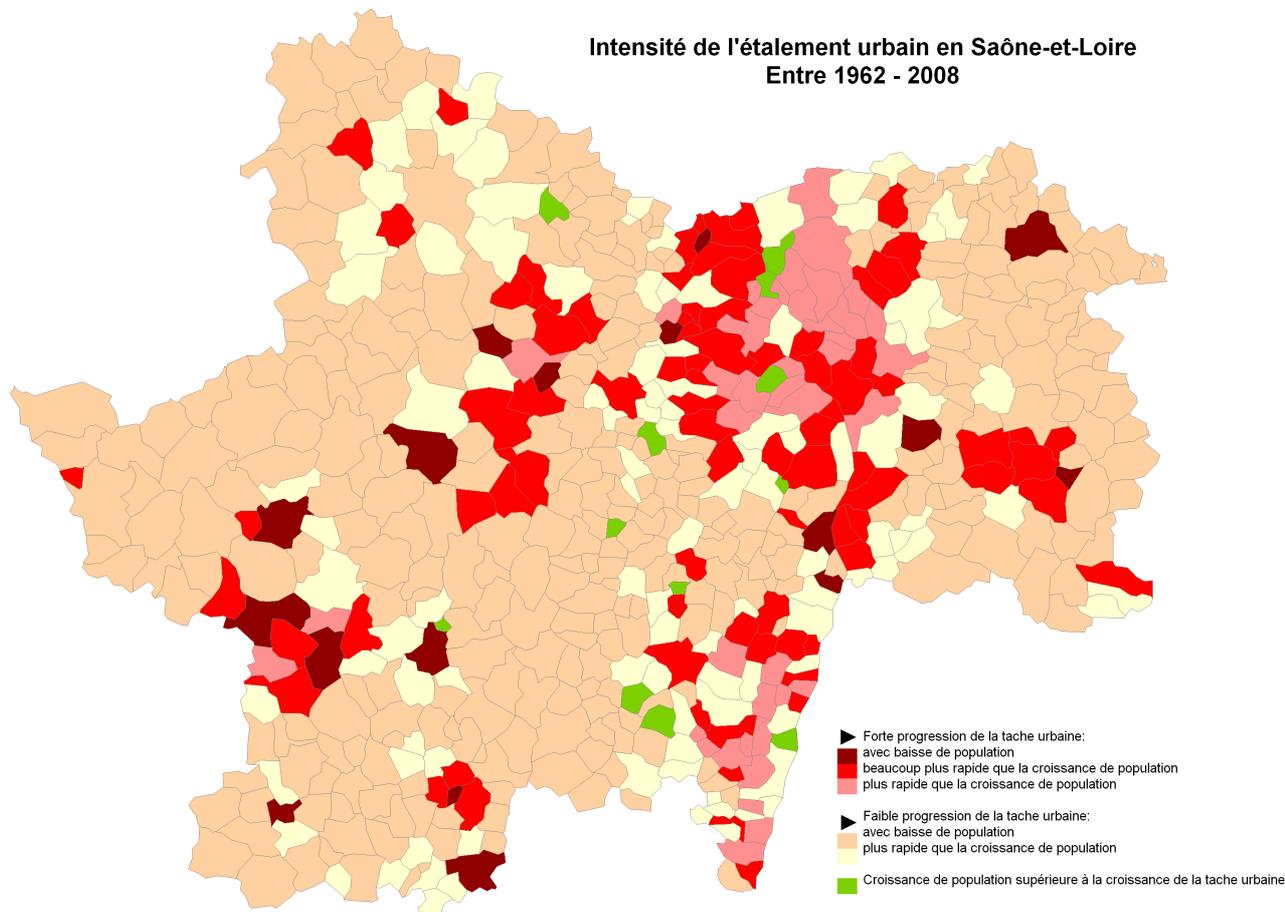
SOMMAIRE

A - L'ÉTALEMENT URBAIN : ON CONSOMME ?.....	3
B - ON CONSOMME QUOI	5
C - ON CONSOMME COMMENT	8
D - ON CONSOMME... ET APRES.....	9
E - L'ÉTALEMENT URBAIN A L'AUNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	12

Le présent livre blanc a pour objectif de donner une définition territoriale de l'étalement urbain en Saône-et-Loire.

En effet, l'étalement urbain est un concept qu'il faut concrétiser, caractériser et territorialiser. Ainsi, au travers de thèmes comme la consommation de l'espace et la tache urbaine, le paysage et la biodiversité, l'énergie, l'économie, ... ce document a-t-il vocation à établir un « état zéro », constat sur le territoire des conséquences de ce phénomène.

A - L'ÉTALEMENT URBAIN : ON CONSOMME ?

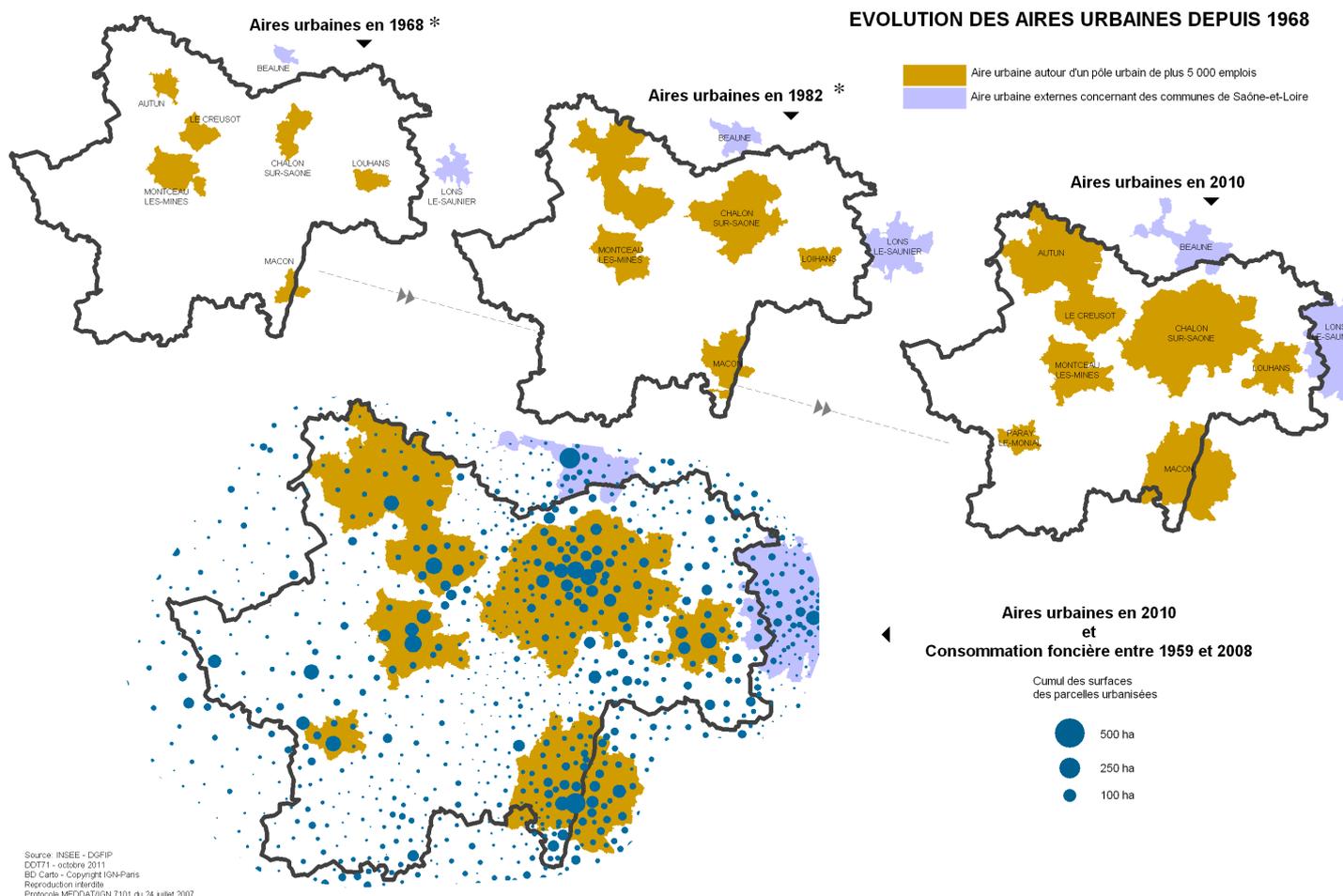


Selon l'Agence Européenne de l'Environnement, l'étalement urbain intervient dans une zone donnée lorsque **le taux de changement d'occupation des terres en faveur de l'urbanisation est plus rapide que la croissance de la population** sur une période de temps déterminée.

En appliquant cette définition à la Saône-et-Loire, il apparaît qu'entre 1962 et 2008, l'étalement urbain concerne une grande partie de la Saône-et-Loire, mais à des degrés d'intensité bien différents. On peut retenir qu'une commune sur quatre a connu une forte progression de la tache urbaine qui a été beaucoup plus rapide que l'évolution de la population. Pour 40 %, l'urbanisation a été faible mais la population a globalement baissé.

Alors quelles sont les causes possibles de cet étalement urbain ? Il peut s'expliquer à la fois par des facteurs économiques et sociétaux comme les formes d'urbanisation, l'engouement pour l'habitat à la campagne, le phénomène de décohabitation, la qualité des infrastructures de transports, la préférence pour l'habitat individuel, le coût du foncier et les politiques d'aménagement.

Le zonage en aire urbaine est une nomenclature spatiale établie par l'INSEE en 1997. Il regroupe les communes qui ont une forte dépendance en terme d'emploi vis-à-vis d'un pôle urbain. Il correspond à un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et une couronne périurbaine dont au moins 40 % de la population active résidente travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.



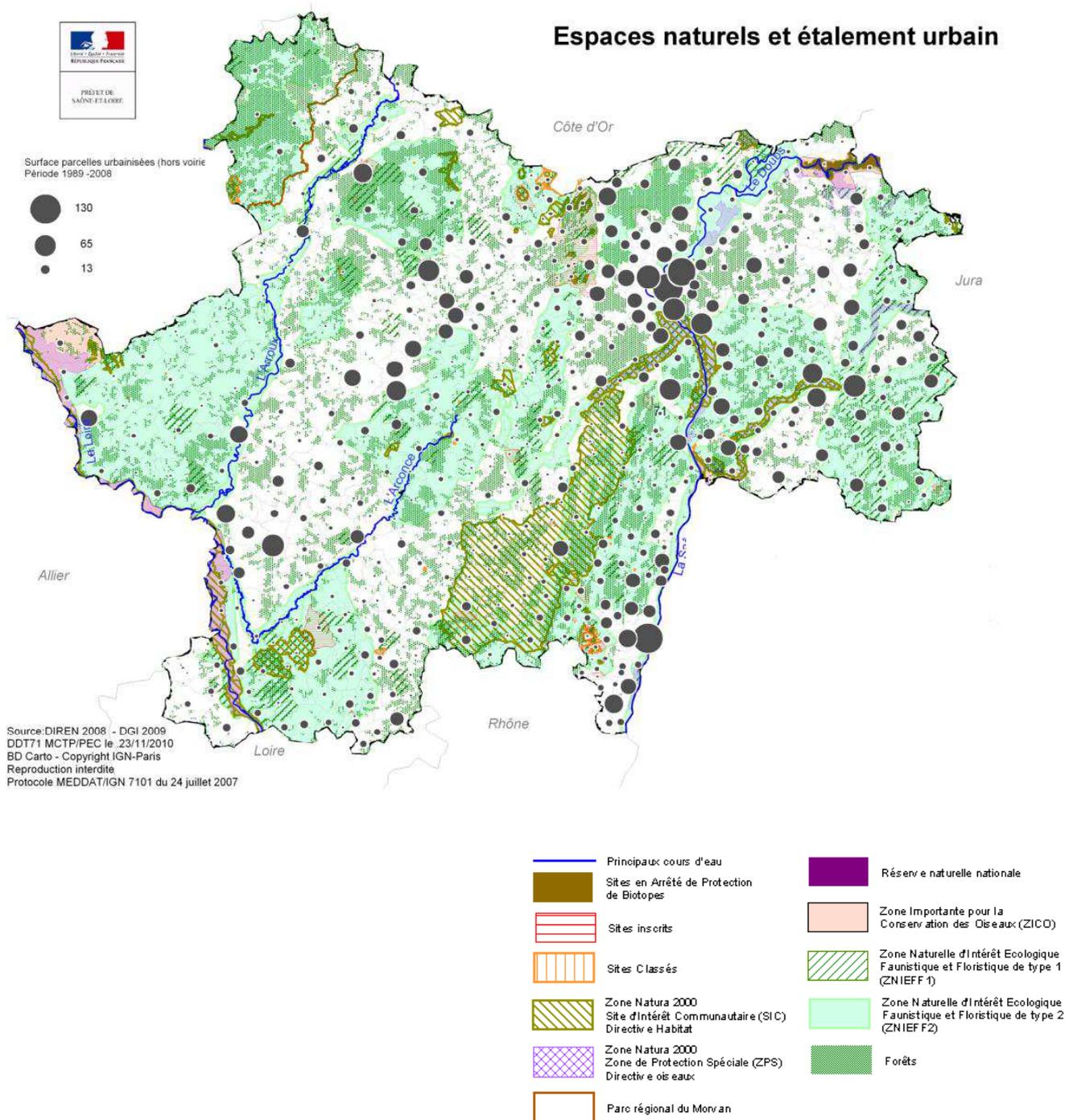
* selon la définition de 1997 des aires urbaines, appliquée aux données de 1968 et 1982.

L'évolution des aires urbaines se traduit par un étalement régulier depuis 40 ans malgré une dynamique démographique faible. Ainsi, on construit de plus en plus loin des pôles d'emplois et des services.

L'étalement urbain a deux conséquences majeures :

- une **surconsommation** de l'espace,
- une **augmentation** des distances de déplacements.

B - ON CONSOMME QUOI ...

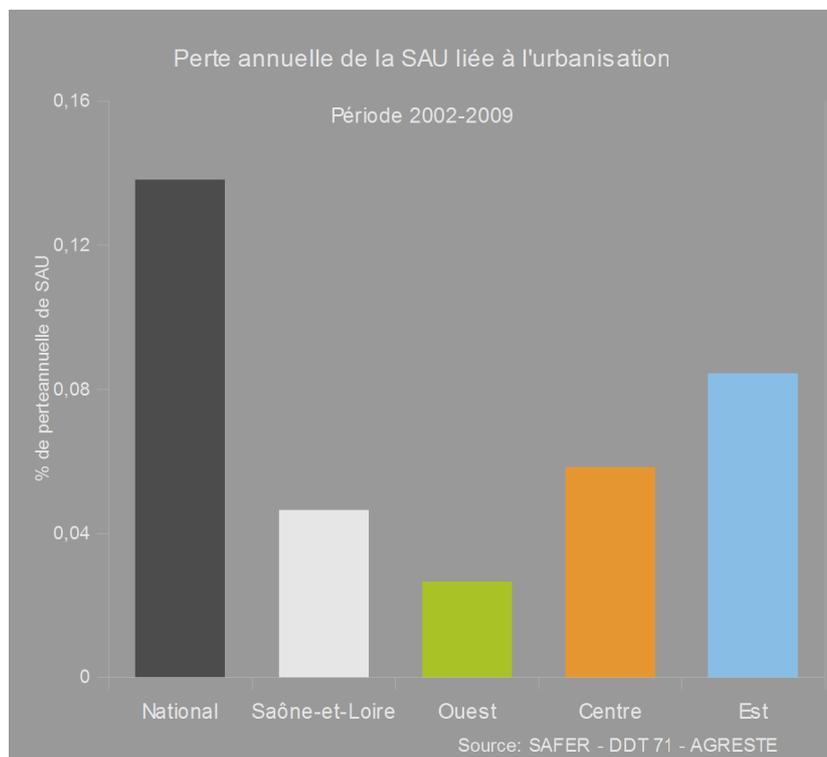


La Saône-et-Loire présente un patrimoine environnemental riche et diversifié qui couvre la majeure partie du territoire. L'artificialisation des sols exerce donc une pression sur ces espaces qui constituent des habitats pour la flore et la faune mais aussi des corridors de circulation pour les espèces (trame verte et bleue).

Bien qu'inférieure au niveau national, l'artificialisation des sols en Saône-et-Loire n'est pas négligeable malgré une faible croissance démographique, elle représente sur la période 1992-2003 de l'ordre de 700 ha* par an (soit la superficie d'une commune tous les deux ans). Elle se fait essentiellement **au détriment d'espaces agricoles** et pour part importante sur les terres ayant le meilleur potentiel agronomique.

Ces espaces artificialisés sont aujourd'hui principalement destinés au développement de l'habitat individuel et d'espaces à vocation économique.

* Source: Enquête Téruti-Lucas



Légende :

Zone ouest : partie plutôt rurale

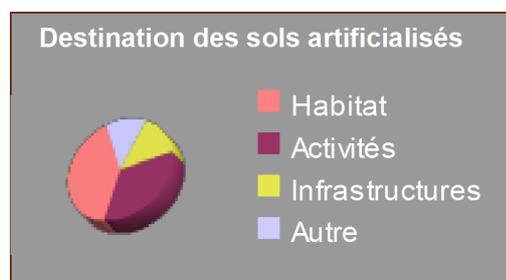
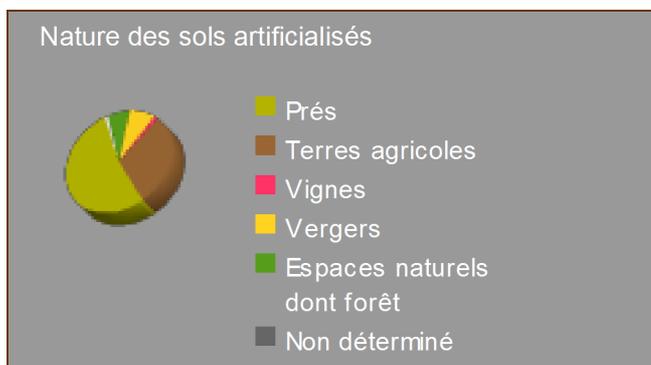
Zone centre : partie majoritairement urbaine

Zone est : partie rurale et polarisée autour des agglomérations voisines

En France, la perte de surface agricole utile (SAU) liée à l'urbanisation est de l'ordre de 0,14 % par an.

En Saône-et-Loire, elle est en moyenne trois fois moins élevée (période 2002-2009).

La nature et la destination des sols artificialisés sont dépendantes de la zone du territoire concernée.

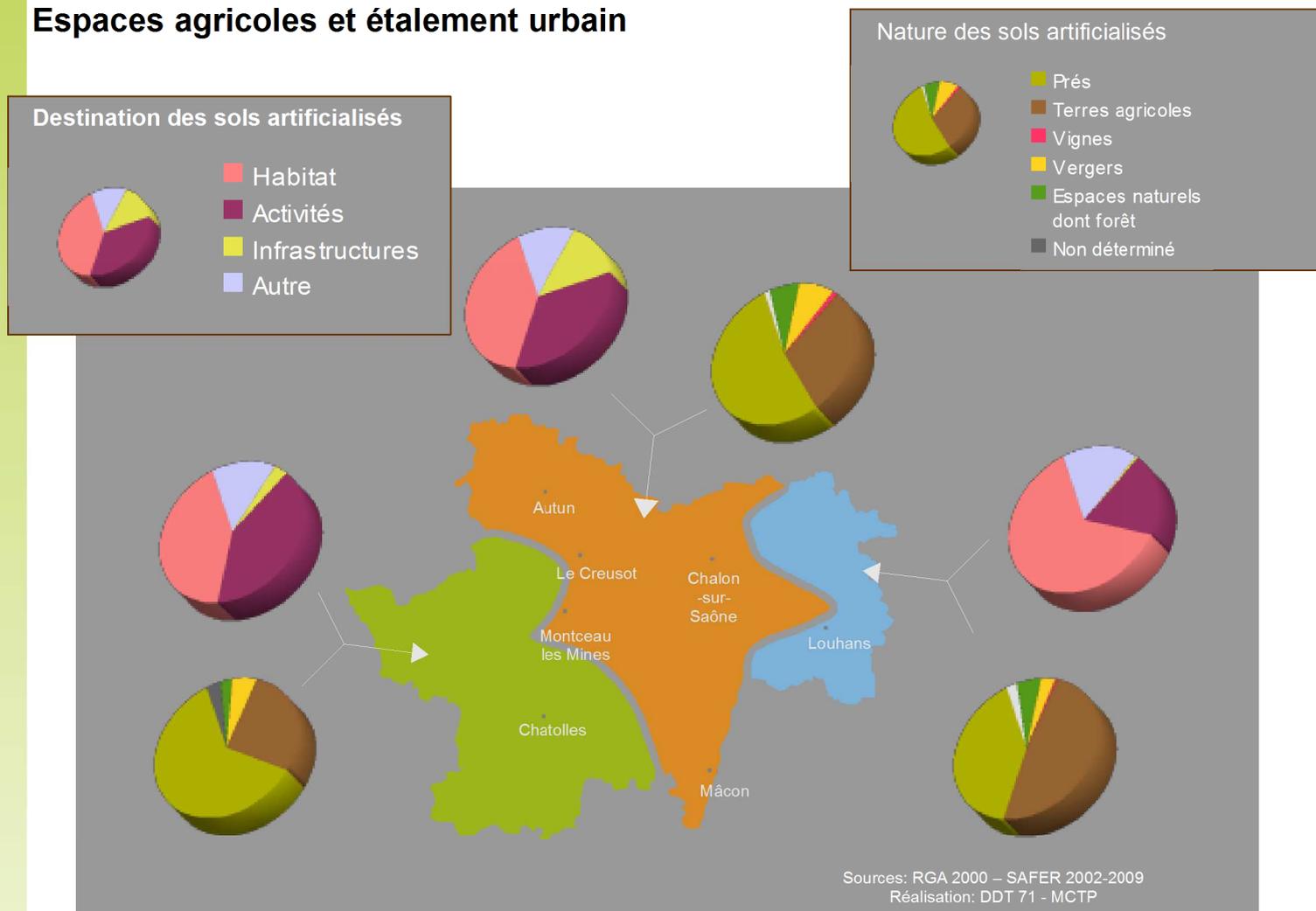


Ainsi, localement, de fortes disparités apparaissent, avec à l'est du département, les pertes de SAU les plus importantes (0,10 % par an). Cette zone, à la fois rurale et polarisée, consomme une majorité de terre agricole et de prés à destination principalement d'habitat.

La zone centre, qui contient la majorité des aires urbaines, consomme principalement des prés à destination à la fois d'habitat et d'activités avec une part non négligeable dédiée aux infrastructures.

Enfin, la zone ouest principalement rurale, consomme majoritairement des prés à destination d'habitat et d'activités.

Espaces agricoles et étalement urbain

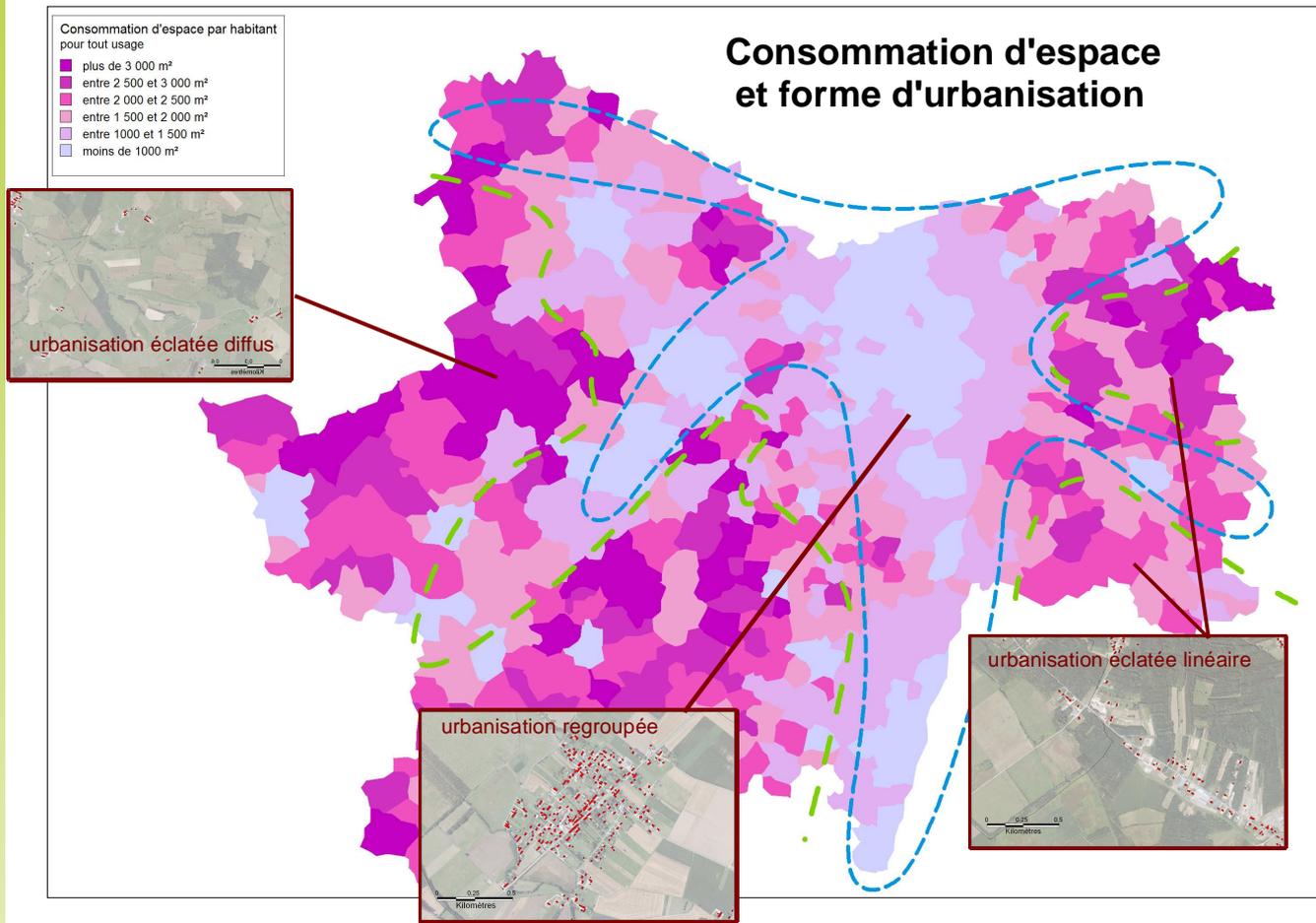


Cette consommation n'entraînera pas, à court ou moyen terme, de pénurie de foncier en Saône-et-Loire, pour autant elle n'est pas sans conséquence. **Elle affaiblit le potentiel de l'agriculture** notamment du fait de la fragmentation des espaces agricoles.

Bien que le rythme de consommation d'espaces en Saône-et-Loire soit modéré, la **perte de surface agricole utile** et d'**espaces naturels** par l'urbanisation **est réelle**. C'est un phénomène difficilement réversible.

En outre, l'artificialisation peut porter atteinte à la biodiversité et aux paysages et engendrer des dysfonctionnements écologiques ayant des incidences sur les populations (ruissellement,...) .

C - ON CONSOMME COMMENT ...



La consommation de l'espace à l'échelle des grandes entités géographiques :

- Le Val de Saône, le Mâconnais, le Chalonnais, l'Autunois et le bassin minier présentent la plus faible consommation d'espace par habitant
- La Bresse Louhannaise, le Brionnais, le Haut Morvan, le pays d'Issy l'Evêque et le haut Charolais présentent les plus fortes consommations par habitant.

La trame bâtie du département peut être scindée en trois types.

L'urbanisation de type **écartée linéaire** (ou allongée) qui se situe principalement à l'est du département, dans la Bresse Louhannaise.

L'urbanisation de type **écartée** concerne également la partie ouest du département mais se caractérise par un habitat plus **circulaire**.

Enfin, l'**urbanisation regroupée** concerne principalement le Val de Saône.

En Saône-et-Loire, la maison individuelle représente plus de 80 % de l'espace consommé pour seulement la moitié des logements construits.

Si l'on croise la consommation de l'espace et la caractérisation de la trame bâtie, on constate que le **mitage** et l'**urbanisation linéaire** conduisent à **une plus forte consommation d'espace**.

A l'inverse, l'urbanisation de type aggloméré est plus économe.

D - ON CONSOMME... ET APRES

En Saône-et-Loire, entre le fleuve et la rivière, s'étendent des reliefs assez vallonnés, marqués par la présence de haies et d'arbres caractéristiques du bocage (Charolais, Brionnais, Sologne bourbonnaise, Clunisois, vallée de la Dheune...), voire de la forêt (Morvan, ...). Les côtes viticoles se déploient à l'ouest de la Saône. Les **vues lointaines** sont ainsi **favorisées** et offrent de vastes panoramas.

De ce fait, toutes les nouvelles constructions sont très visibles de loin de par les panoramas ouverts et les fonds de plans offerts par les coteaux. Même peu nombreuses, elles peuvent avoir un impact fort à l'échelle des vallons, des vallées et des panoramas, provoquant une confrontation entre le bâti et le paysage plutôt qu'une insertion réfléchie.

Ce phénomène se traduit à plusieurs échelles :

A l'échelle du territoire par :

- un mitage progressif ;
- une déconnexion avec le bâti existant ;
- une nécessité d'extension des réseaux (pylônes, poteaux, etc.).



source IGN France google maps

A l'échelle d'un village, d'un quartier, d'un hameau par :

- un appauvrissement des espaces publics réduits aux simples espaces de circulation à l'écart ou sans relation avec les espaces publics existants ;
- des rues non structurées par le bâti, les limites parcellaires, les façades...
- l'absence de lien avec l'espace public (clôtures opaques, façades éloignées de la rue...).



source CAUE 71

A l'échelle de la parcelle par :

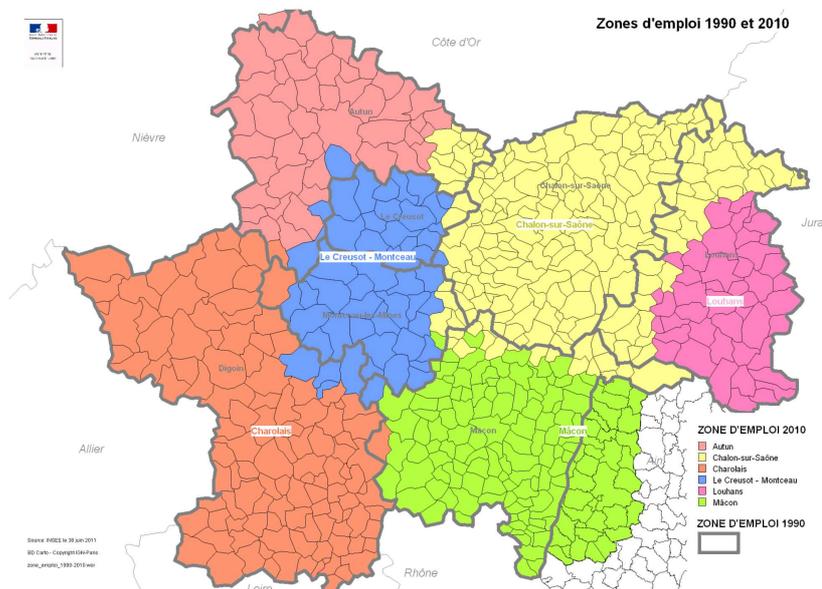
- des espaces privatifs importants, mais sous-utilisés ;
- une intimité finalement réduite (une grande surface est un « leurre » !) du fait d'une organisation de la parcelle non optimisée ;
- une place très importante attribuée à la voiture (allées importantes, garage double, etc.) ;
- un individualisme marqué, une absence de mutualisation (des bâtiments groupés se protègent du froid, mise en commun d'espaces ou de bâtiments, etc.) ;
- un repli sur soi qui ne permet pas de profiter du paysage alentour.

(partie sur le paysage réalisée avec le concours du caue71)



source CAUE 71

On constate que **paysage** et **comportement** social sont fortement liés...



Une zone d'emploi est l'espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident, travaillent, et dans lesquels les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

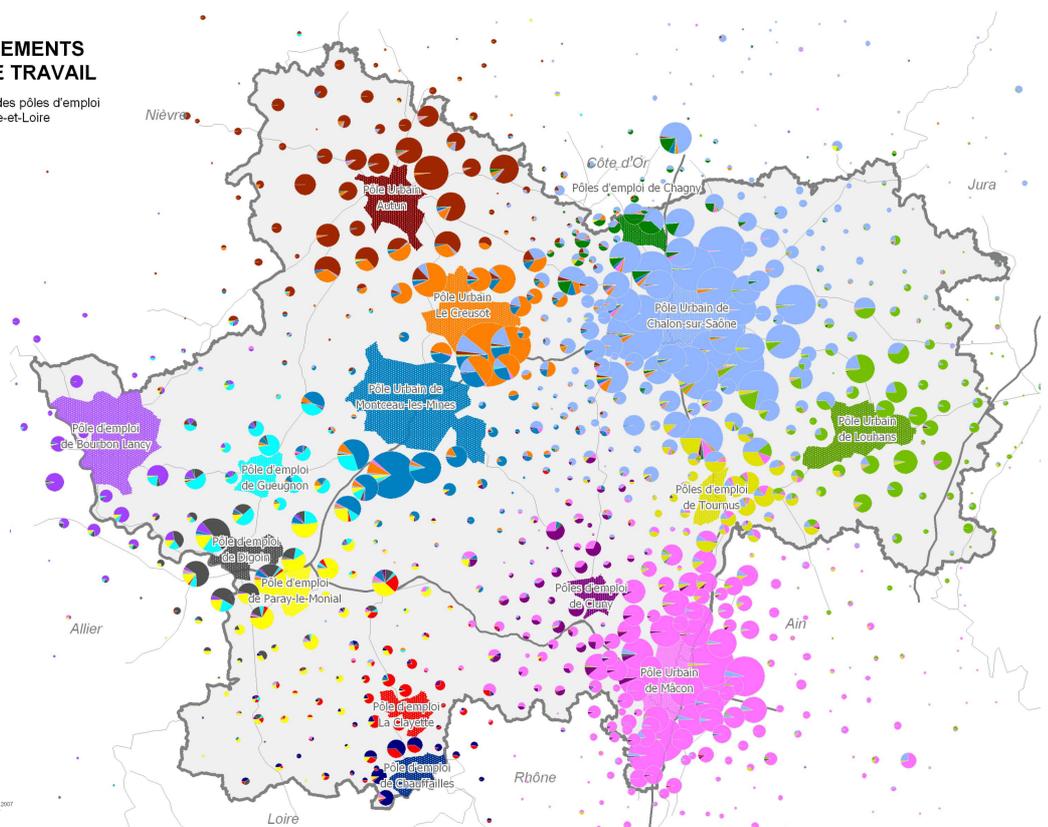
Définition INSEE

L'évolution de ces zones d'emplois traduit **une augmentation des distances de déplacement** pour les déplacements domicile-travail. Ce phénomène est très difficile à limiter, car l'évolution des infrastructures et moyens de transport permet, à temps constant, d'augmenter les distances parcourues.

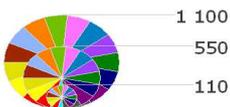
La **dépendance à la voiture** des habitants est donc forte et en progression. Ainsi, 56 % des actifs travaillant hors de leur commune de résidence se rendaient à leur travail en voiture en 2006 contre 50 % en 1999.

DEPLACEMENTS DOMICILE TRAVAIL

Flux en direction des pôles d'emploi de Saône-et-Loire



Flux vers les pôles d'emploi



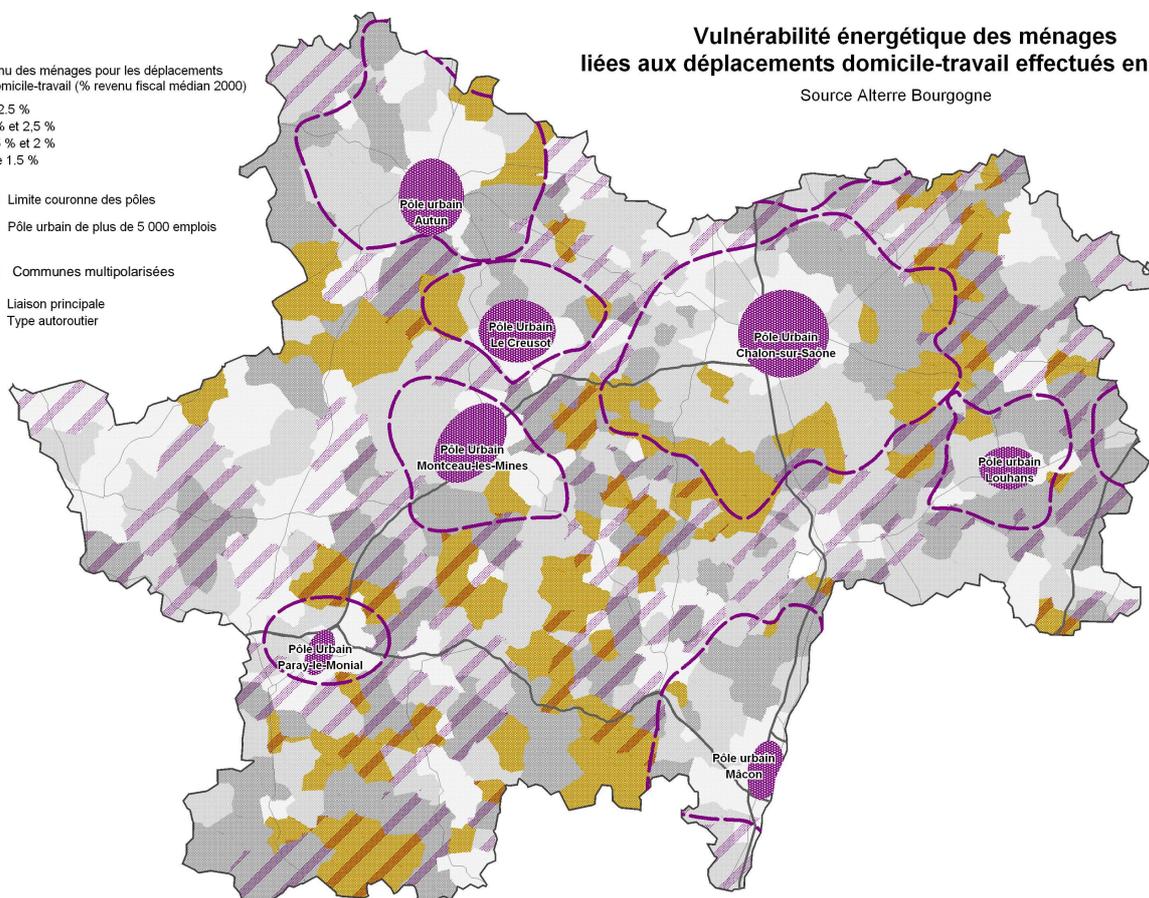
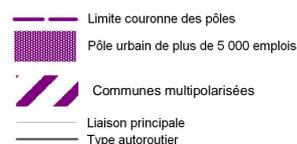
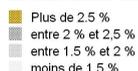
- Pôle d'emploi d'Autun
- Pôle d'emploi de Chalon-sur-Saône
- Pôle d'emploi du Creusot
- Pôle d'emploi de Louhans
- Pôle d'emploi de Mâcon
- Pôle d'emploi de Montceau-les-Mines
- Pôle d'emploi de Bourbon-Lancy
- Pôle d'emploi de Chagny
- Pôle d'emploi de Chauffailles
- Pôle d'emploi de Clunay
- Pôle d'emploi de Digoin
- Pôle d'emploi de Gueugnon
- Pôle d'emploi de la Clayette
- Pôle d'emploi de Paray-le-Monial
- Pôle d'emploi de Tournus

Source : INSEE 2006, DDT71, INSEE, INSEE de Saône-et-Loire 2010, BD Carthage - Copyright IGN Paris, Interprétation DDT71
 * Méthode : les communes sont regroupées en pôles d'emploi et les flux domicile-travail sont mesurés en nombre de personnes.

Vulnérabilité énergétique des ménages liées aux déplacements domicile-travail effectués en voiture

Source Alterre Bourgogne

Part du revenu des ménages pour les déplacements en voiture domicile-travail (% revenu fiscal médian 2000)



Une commune est considérée comme vulnérable du point de vue énergétique si la part des revenus des ménages consacrée à la dépense énergétique liée au déplacement en voiture particulière est supérieure à 2,5 %.

Les communes situées en seconde couronne autour des pôles urbains ou des communes multipolarisées, ainsi que les communes rurales sont identifiées comme des territoires qui présentent une plus forte vulnérabilité liée à l'usage de la voiture.

Pour autant, les communes de la 1^{ère} couronne autour des pôles urbains restent fortement dépendantes de la voiture et sont sources de nombreux déplacements, mais les revenus supérieurs des habitants tendent à compenser une dépense énergétique élevée.

La **dépendance à la voiture** découle essentiellement de l'impossibilité de recourir à des moyens de transport alternatifs (transports en commun, mode de déplacement doux).

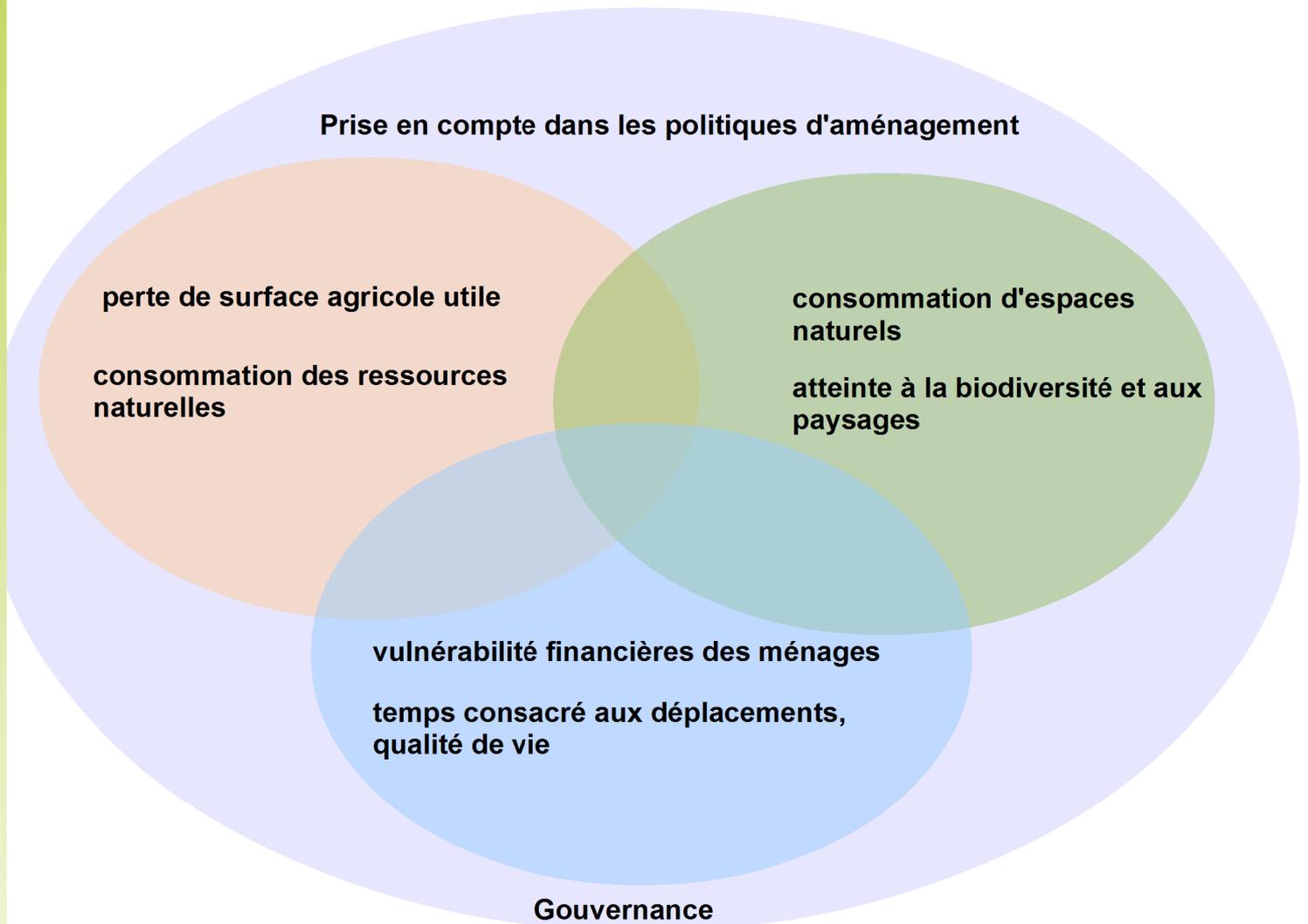
Cette dépendance à la voiture engendre les conséquences suivantes :

- une part financière importante dédiée à l'entretien et à l'achat de ce produit (assurance, réparation, coût de l'amortissement...);
- une part financière importante mobilisée par la dépense énergétique engendrée.

Cumulée à la hausse du prix de l'énergie, la dépendance forte à la voiture a pour conséquence le phénomène de **vulnérabilité énergétique** des ménages.

On constate une **vulnérabilité énergétique** des territoires du département de Saône-et-Loire liée à l'utilisation de la voiture. Il y a une **corrélation forte** entre ce phénomène et l'**étalement urbain**. Ainsi, l'étalement urbain n'a-t-il pas uniquement des conséquences en termes de consommation d'espace mais également du point de vue social.

E - L'ÉTALEMENT URBAIN A L'AUNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ainsi, l'étalement urbain a-t-il globalement un impact sur le territoire sur les plans environnemental, économique et social qui sont les fondamentaux du développement durable.

Les conséquences de ce phénomène doivent être prises en compte dans les politiques d'aménagement mises en œuvre.